Carrefour

S.A. CARREFOUR BELGIUM
TVA -BE0448826918
DA VINCILAAN 3, BUS 3
1930 ZAVENTEM

Facture Numéro 001_2401380070
Date d'achat 24/02/2024
Date de création 27/02/2024

SRL Y SOLUTIONS
Jérémy Mercier
Rue Clémenceau A A
6044 ROUX

Notre réf : 91758502-24/02/2024-13:45-645-8-1046 TVA BE0754918633

Produits achetés

Description	Nombre	Prix (€)	Réduction (€)	Total	TVA %
PRATIQUER L EFT :	1	17,00	0,00	17,00	6
L HYPNOSE SPIRITUE	1	17,00	0,00	17,00	6
LE POUVOIR DES SYN	1	17,00	0,00	17,00	6

Total (excl réductions B5, Cartes Epargne)

TVA %	Base imposable	Montant TVA	**Total**
6	48,11	2,89	51,00
	48,11	**2,89**	**51,00**

Dispensé de certification et de signature par autorisation : 1645 du 04/08/1995.

Total facture

TVA %	Base imposable	Montant TVA	**Total**
6	48,11	2,89	51,00
	48,11	**2,89**	**51,00**

Facture payée

Conditions Générales

Conditions Générales

1. Seules les conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre parties, avec exclusion des conditions de l'acheteur. Dans la mesure où il est donné - de manière expresse et écrite - préférence aux conditions de l'acheteur, alors les conditions générales décrites ci-après restent valables à titre complémentaire. Les conditions générales de vente décrites ci-après sont valables tant pour les livraisons de marchandises que pour les prestations de services.

2. Les marchandises sont toujours transportées aux risques et périls de l'acheteur, sauf si les parties en ont convenu autrement de manière expresse.

3. Le transfert du risque de dommage, destruction et disparition a lieu au moment de la livraison. Le transfert de propriété des marchandises et du matériel, même si ceux-ci ont été utilisés par l'acheteur, n'a lieu qu'après le paiement total du prix convenu. Tant que le montant dû n'est pas payé dans sa totalité, l'acheteur n'a pas le droit de donner en gage les marchandises ou le matériel précités ou comme sûreté au sens le plus large du terme.

4. La non conformité de la livraison ou tout manquement dans la prestation de services ainsi que les défauts visibles doivent être communiqués au vendeur dans les 48 heures de la livraison ou de la prestation de services par lettre recommandée ; à défaut, le vendeur se réserve le droit de considérer la plainte comme irrecevable. Une demande éventuelle de dédommagement pour vice caché doit être introduite par l'acheteur au plus tard dans les deux mois de la découverte du vice caché ; à défaut, la demande sera considérée comme irrecevable en application de l'article 1648 du Code civil. De plus, cette demande doit être introduite au plus tard dans l'année qui suit la livraison ou la prestation de services, sous peine de forclusion. L'acheteur doit démontrer le dommage de manière concrète. Dans le cas où les demandes de l'acheteur sont fondées et recevables, les obligations du vendeur se limitent au remplacement ou à la réparation des marchandises avariées ou abîmées ; le dommage est égal au maximum au prix de revient du bien vendu. Aucun autre dommage de l'acheteur ou d'un tiers n'entre en ligne de compte pour un quelconque dédommagement.

5. Le montant repris sur la facture est un montant net. L'escompte et les frais bancaires sont à charge de l'acheteur, sauf s'il en est convenu de manière expresse entre les parties. Les factures sont payables au comptant à la livraison, sauf spécifications particulières par le vendeur. Tout défaut de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure, la débition d'intérêts de retard de 1 % par mois calculés sur le montant total de la facture. De plus, toute facture non payée à l'échéance, sera augmentée, de plein droit et sans rappel préalable, d'un montant égal à 10% des sommes dues, avec un minimum de 12,39 euros. En cas de retard ou de défaut de paiement dans le chef de l'acheteur, le vendeur se réserve le droit, sans mise en demeure préalable, d'arrêter les livraisons en cours, sous réserve de tous autres droits. Le non paiement à l'échéance d'une seule facture rend immédiatement exigible et de plein droit le solde de toutes les autres factures, échues ou non. En cas de contestation, la facture doit être protestée dans les 8 jours de sa réception. Les parties reconnaissent - de manière expresse - le droit au vendeur de compenser les sommes dues par l'acheteur par des sommes dues par le vendeur à l'acheteur.

6. En cas de contestation, les Tribunaux de Bruxelles sont exclusivement compétents. Ces conditions générales sont régies par le droit belge.

Vos données personnelles sont traitées par Carrefour Belgium S.A. comme stipulé dans les conditions générales de MyInvoice, conformément à la Politique de la vie privée qui est disponible sur le site suivant : https://www2.be.carrefour.eu/fr/content/protection-de-la-vie-privee.

Vous avez toujours des droits spécifiques que vous pouvez exercer concernant le traitement de vos données. Pour ce faire, vous pouvez prendre contact avec nous via notre formulaire clients disponible sur notre site https://support.carrefour.eu/hc/nl, par téléphone au 0800/9.10.11 ou par écrit à l'adresse suivante: Carrefour Belgium SA – Service Clientèle – Da Vincilaan 3, bus 3 - 1930 Zaventem.

Vous avez également le droit de déposer une plainte auprès de l'Autorité de protection des données https://www.autoriteprotectiondonnees.be/contact si Carrefour ne réagit pas à votre demande d'accès à vos données, refuse votre demande ou si notre réponse ne répond pas à vos attentes. Vous disposez également de ce droit dans le cas où vous estimez que le traitement de vos données fait par Carrefour Belgium serait illicite.